

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2024-19

En exercice 17

Présents 16

Votants 16

Séance du 8 avril 2024

Date de la Convocation

25 mars 2024

Date de l'affichage

25 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

et le huit avril,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Stratégie financière Val-Sonnette

Proposition d'accompagnement

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie PAROLA, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absent : Thomas GAND

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Madame la Maire explique que face aux défis qui nous attendent en terme d'aménagement du territoire avec notamment la création d'une résidence pour les seniors dont la commune sera maître d'ouvrage, le projet de création d'un accueil de loisirs par la CCPJ qui pourrait avoir un impact financier sur la commune, la poursuite de notre engagement dans la transition écologique et énergétique avec la création d'une chaufferie bois voire d'un réseau de chaleur, le développement des ENR, l'éventualité d'une nouvelle fusion avec la commune de Sainte-Agnès, elle propose que la commune soit accompagnée quant à sa stratégie financière par l'Agence 47.

L'Agence47, est une Société Coopérative et Participative de conseil financier dédiée aux petites et moyennes communes, qui propose un accompagnement financier sur-mesure qui permet la détermination et le suivi de la stratégie financière de la collectivité et la sécurisation du financement de ses projets.

La mission d'accompagnement financier proposée à notre commune nous permettra de disposer :

1. d'une analyse financière rétrospective ;
2. d'un Plan Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement ;
3. d'une analyse financière prospective ;

4. de préconisations stratégiques adaptées à notre situation financière, nos objectifs politiques et au contexte local et national ;

5. d'une veille juridico-financière si l'accompagnement est pluriannuel.

Elle propose que nous optons pour un accompagnement pluriannuel sur 3 ans qui permettra d'actualiser régulièrement les analyses en fonction de l'avancement des projets et de l'évolution du contexte macroéconomique afin d'ajuster continuellement la stratégie financière de la collectivité et de vérifier la faisabilité du programme municipal.

L'analyse ainsi obtenue permettra d'identifier tous les points d'amélioration et d'optimisation que la commune pourra mettre en œuvre afin de générer des marges de manœuvre supplémentaires.

4 réunions de travail sont programmées :

Premier semestre :

1^{ère} réunion : présentation de l'analyse rétrospective et point d'information sur la Loi de Finances Initiale, échanges autour du PPI / PPF et des projets

2^{ème} réunion : présentation et validation des fiches projets, présentation de l'analyse prospective actualisée, préconisations de stratégie financière à prendre en compte pour le budget primitif.

Deuxième semestre, 3^{ème} réunion : échanges autour de l'exécution budgétaire annuelle, échanges autour de la réalisation des projets

4^{ème} réunion : validation des prévisions d'atterrissage de l'exercice budgétaire, présentation de l'analyse prospective actualisée.

Des visioconférences et échanges téléphoniques pourront s'ajouter aux réunions qui jalonnent la mission d'accompagnement, et ce sans limite de nombre et sans coûts supplémentaires, afin de garantir la qualité des analyses et des conseils de l'Agence 47.

Dans une démarche de limitation de l'empreinte carbone de son activité et afin d'optimiser le coût de son accompagnement pour la commune, l'Agence47 réalise l'ensemble des réunions nécessaires à la bonne exécution de sa mission en visioconférence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **VALIDE** l'accompagnement de la commune quant à sa stratégie financière par la SCOP L'Agence 47 pour un montant de 1 950 € TTC/an sur 3 ans ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 08/04/2024

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte

